SECP

Le 29 juin 2015

Le Conseil d'Administration de SECP rend un avis favorable sur l'offre publique d'achat amicale initiée par Vivendi et recommande aux actionnaires de SECP d'apporter leurs titres à l'offre

Ce communiqué concerne SECP, filiale à 48,47% de la société Groupe CANAL+ SA

Le Conseil d'Administration de SECP s'est réuni le 26 juin 2015 pour rendre son avis sur l'offre publique d'achat amicale initiée par Vivendi visant les actions SECP.

Dans ce cadre, le Conseil a pris connaissance des conclusions de l'expert indépendant (Associés en Finance) qu'il avait désigné le 19 mai 2015. Celui-ci conclut que le prix de l'offre publique s'inscrit dans la fourchette de valeurs déterminée dans ses travaux d'évaluation et est ainsi équitable pour les actionnaires de SECP souhaitant profiter d'une liquidité sur leur investissement.

Le Conseil d'Administration de SECP a également revu l'avis du comité d'entreprise de l'UES CANAL+ sur l'offre.

Eu égard notamment au caractère équitable de l'offre attesté par l'expert, le Conseil recommande aux actionnaires de SECP d'apporter leurs titres à l'offre.

Le Conseil, suivant le sens du vote des administrateurs indépendants, a ainsi décidé, à l'unanimité, que l'offre était réalisée dans l'intérêt de SECP, de ses salariés et de ses actionnaires.

L'avis motivé du Conseil d'Administration est reproduit dans son intégralité dans le projet de note en réponse de SECP.

Relations Investisseurs Direction de la communication

Marine SCHENFELE Laurence GALLOT Antoine BANET-RIVET

01 71 35 35 36 01 71 35 02 22 01 71 35 00 26

Site web: http://actionnaires.canalplus.fr/

Mail: relations-actionnaires@canal-plus.com